



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/INS/INF/1

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre juin et octobre 2018.....	1
Ressources liées aux connaissances	1
I/1. Statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre: troisième réunion du groupe de travail	1
I/2. Atelier régional sur l'échange de données d'expérience relatives à la durabilité de la production de coton en Amérique latine	2
I/3. Cours de formation régional sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats d'Europe centrale et orientale	3
I/4. Cours de formation régional sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à des fins de promotion du travail décent, Etats d'Asie du Sud	4
Avenir du travail	5
I/5. Réunion sous-régionale: sélection de sujets relatifs à l'avenir du travail dans les Caraïbes.....	5
I/6. Forum sur les compétences et l'avenir du travail: stratégies pour une croissance inclusive en Asie et dans le Pacifique	6
Politique de l'emploi	7
I/7. Atelier régional sur l'apprentissage de qualité.....	7
I/8. Atelier faisant le bilan d'un projet pilote national: objectifs stratégiques en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour le Kirghizistan	8
Protection sociale	8
I/9. Atelier de formation sur l'assurance-chômage: expérience mondiale, régionale et coréenne en matière d'assurance-chômage	8
I/10. Consultation conjointe de travailleurs et d'employeurs sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN.....	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Gouvernance et tripartisme	10
I/11. Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par la législation du travail et son application.....	10
I/12. Septième Conférence des services d'inspection du travail de la région de l'ASEAN sur l'inspection du travail au service du travail décent, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.....	11
I/13. Mission d'étude tripartite en Uruguay sur le dialogue social national et la prise en considération systématique de la sécurité et de la santé au travail dans les activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels	12
I/14. Conférence de haut niveau de la SADC sur le dialogue social et le tripartisme	13
Conditions de travail et égalité.....	14
I/15. Réunion sur la convention n° 169: renforcement des capacités et promotion des alliances.....	14
I/16. Onzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: la numérisation au service de conditions de travail plus décentes pour les travailleurs migrants dans la région de l'ASEAN.....	15
Activités sectorielles	16
I/17. Atelier sur le travail décent chez les jeunes hommes et femmes dans l'économie rurale des pays de la SADC	16
I/18. Ateliers ayant trait à la Conférence de l'Asie du Sud-Est sur la coordination et l'action régionales pour lutter contre la traite et l'exploitation par le travail dans les pêcheries.....	17
Activités pour les travailleurs.....	19
I/19. Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience en Amérique latine et dans les Caraïbes	19
I/20. Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats en Asie et dans le Pacifique	20
I/21. Atelier syndical sous-régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats dans les Etats arabes	20
I/22. Réunion sous-régionale sur les perspectives des travailleurs en Afrique centrale et dans les pays lusophones d'Afrique	21
I/23. Conférence sur la manière de remédier aux déficits en matière de travail décent et de respect des droits des travailleurs dans l'économie informelle: les moyens de parvenir à la formalisation.....	22
I/24. Réunion de planification régionale pour promouvoir les droits des travailleuses migrantes de la région de l'ASEAN au moyen de la syndicalisation.....	23
I/25. Réunion sur la planification stratégique SARTUC-OIT pour mettre au point une politique et des mesures de promotion du travail décent en faveur des jeunes.....	24
I/26. Atelier régional sur les capacités des syndicats d'Europe de l'Est et d'Asie centrale à communiquer efficacement.....	25
I/27. Cours de formation sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et dirigeants de syndicat	26
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	27

Propositions approuvées entre juin et octobre 2018

Ressources liées aux connaissances

I/1. Statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre: troisième réunion du groupe de travail

Date proposée:	12-14 juin 2018
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	Union européenne (55 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, République de Corée, Etats-Unis, Italie, Liban, Mexique, République de Moldova, Tunisie, Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentant des employeurs:	1
c) représentant des travailleurs:	1
Objectif de la réunion:	Examiner le texte définitif des directives sur les statistiques relatives aux migrations de main-d'œuvre, dont sera ensuite saisie la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) en octobre 2018.
Experts invités:	8 experts des migrations de main-d'œuvre issus du milieu universitaire et du milieu de la recherche
Observateurs:	Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) Commission européenne Organisation internationale pour les migrations (OIM) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Division de la population de l'Organisation des Nations Unies Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies Organisation mondiale du commerce (OMC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

I/2. Atelier régional sur l'échange de données d'expérience relatives à la durabilité de la production de coton en Amérique latine

Date proposée:	11-14 septembre 2018
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement du Brésil (83 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brésil, Colombie, Paraguay, Pérou
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de l'atelier:	i) recenser des mesures conjointes visant à promouvoir la production durable de coton et le travail décent dans les pays participants; ii) réfléchir à la durabilité de la production de coton en prenant en considération ses aspects économiques, sociaux et environnementaux; iii) promouvoir l'échange de données d'expérience avec des petits producteurs de coton dans le cadre de la coopération Sud-Sud.
Experts invités:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Agence brésilienne de coopération (ABC) Association brésilienne des cultivateurs de coton (ABRAPA) Entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA) Better Cotton Initiative (BCI)
Observateurs:	Uniting Food, Farm and Hotel Workers Worldwide (IUF) Agence péruvienne de coopération internationale (APCI) Institut brésilien du coton (IBA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Espagnol et portugais

I/3. Cours de formation régional sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats d'Europe centrale et orientale

Date proposée:	25-28 septembre 2018
Lieu:	Budapest, Hongrie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldava, Monténégro, Serbie, Ukraine, ainsi que le Kosovo ¹
Composition	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la formation:	i) mieux faire connaître les objectifs et les programmes prioritaires de l'OIT; ii) présenter les conclusions d'études empiriques récentes sur des solutions ayant fait leurs preuves, à partir des publications du BIT; iii) promouvoir une vision intégrée des politiques économiques et sociales; iv) stimuler des échanges d'idées et de données d'expérience entre décideurs et décideurs potentiels de différents pays.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT ² et conventions relatives à la gouvernance ³
Langue de travail:	Anglais

¹ Dans le cadre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

³ Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

I/4. Cours de formation régional sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à des fins de promotion du travail décent, Etats d'Asie du Sud

Date proposée:	18-22 février 2019
Lieu:	New Delhi, Inde
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Bangladesh, Inde, République des Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de la formation:	i) renforcer les capacités des mandants de l'OIT à utiliser des outils et des instruments d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au service du travail décent; ii) mettre en place des concertations ouvertes sur les politiques à mener et former un réseau de professionnels et de décideurs regroupant des représentants des pouvoirs publics, des travailleurs, des employeurs, de la société civile et du milieu universitaire, afin de promouvoir le recours à des données probantes pour élaborer des politiques dans le domaine du travail; iii) renforcer les capacités des décideurs à déterminer quelles données probantes sont nécessaires, quand elles le sont, et à quelle fin stratégique il convient de les utiliser.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT ⁴ et conventions relatives à la gouvernance ⁵
Langue de travail:	Anglais

⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

⁵ Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

Avenir du travail

II/5. Réunion sous-régionale: sélection de sujets relatifs à l'avenir du travail dans les Caraïbes

Date proposée:	1 ^{er} octobre 2018
Lieu:	Panama, Panama
Financement:	CTBO (84 700 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbades, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, ainsi que les territoires non métropolitains suivants: Anguilla, Aruba, Bermudes, Iles Vierges britanniques, Iles Caïmans, Curaçao, Montserrat, Saint-Martin (partie néerlandaise) et îles Turques et Caïques
Composition	
a) représentants gouvernementaux:	13
b) représentants des employeurs:	13
c) représentants des travailleurs:	13
Objectifs de la réunion:	i) sensibiliser les ministres du travail à des questions et sujets d'une importance fondamentale pour l'Agenda du travail décent; ii) faire le bilan des activités menées dans la région et favoriser l'échange de bonnes pratiques.
Experts invités:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) Communauté des Caraïbes (CARICOM) Confédération des employeurs des Caraïbes Congrès du travail des Caraïbes
Observateurs:	Communauté des Caraïbes (CARICOM) Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OEEO) Organisation des Etats américains (OEA) Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960, recommandation (n° 136) sur les programmes spéciaux pour la jeunesse, 1970, recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998,

recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017

Langue de travail: Anglais

I/6. Forum sur les compétences et l'avenir du travail: stratégies pour une croissance inclusive en Asie et dans le Pacifique

Date proposée: 19 et 20 novembre 2018

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Programme de partenariat OIT/République de Corée (10 000 dollars E.-U.)

Gouvernement de la République de Corée (210 153 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bangladesh, Cambodge, Fidji, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 11

b) représentants des employeurs: 11

c) représentants des travailleurs: 11

Objectifs du forum:

- i) alimenter le débat mondial actuel sur l'emploi et l'inadéquation des compétences par des points de vue et des données d'expérience issus de la région Asie et Pacifique;
- ii) échanger des connaissances, des données d'expérience et de nouvelles analyses entre les Etats Membres et les partenaires de développement, et mettre en évidence les chevauchements d'activité en matière d'aide au développement;
- iii) réfléchir aux thématiques ou aux types d'initiative appelant de futures activités d'aide au développement.

Experts invités: 10 universitaires

6 partenaires de développement:

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)
- Banque asiatique de développement (BAsD)
- Conseil asiatique de l'économie solidaire (ASEC)
- Agence allemande de coopération internationale (GIZ)
- Banque mondiale

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Politique de l'emploi

II/7. Atelier régional sur l'apprentissage de qualité

Date proposée:	10-14 décembre 2018
Lieu:	Siem Reap, Cambodge
Financement:	Gouvernement de la Suisse (25 000 dollars E.-U.) Gouvernement de la Chine (35 000 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (20 000 dollars E.-U.) Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Myanmar ⁶ (6 582 dollars E.-U.) CTBO ou CSBO (8 414 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Myanmar, Philippines, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	18
b) représentants des employeurs:	18
c) représentants des travailleurs:	18
Objectifs de l'atelier:	i) mieux faire comprendre aux pays participants les conditions préalables à des apprentissages de qualité et échanger des données d'expérience nationales, régionales et interrégionales; ii) recenser les éléments clés d'une bonne pratique pour la conception et la mise en œuvre d'apprentissages de qualité et de mesures en faveur de l'acquisition d'une expérience professionnelle; iii) élaborer des programmes nationaux et sous-régionaux en faveur de l'apprentissage de qualité.
Expert invité:	Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Appel à l'action lancé à l'occasion des sessions de 2005 et de 2012 de la Conférence internationale du Travail Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

⁶ Australie, Danemark, Etats-Unis, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Union européenne. Dans le secteur privé, la société Mitsubishi fait partie des donateurs.

I/8. Atelier faisant le bilan d'un projet pilote national: objectifs stratégiques en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour le Kirghizistan

Date proposée:	15 et 16 novembre 2018
Lieu:	Bichkek, Kirghizistan
Financement:	Gouvernement de la Fédération de Russie (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	i) échanger les données d'expérience des participants à un projet pilote mené au Kirghizistan pour élaborer de nouveaux indicateurs de performance tenant compte de normes et de bases de référence internationales pour leur système d'enseignement et de formation techniques et professionnels et de développement des compétences; ii) déterminer les données nécessaires pour différents indicateurs, concevoir des instruments de collecte de données et définir et utiliser des données de référence pour chacun des objectifs et indicateurs de planification stratégique.
Experts invités:	1 consultant international 2 consultants nationaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langues de travail:	Anglais et russe

Protection sociale

I/9. Atelier de formation sur l'assurance-chômage: expérience mondiale, régionale et coréenne en matière d'assurance-chômage

Date proposée:	15-20 octobre 2018
Lieu:	Séoul, République de Corée
Financement:	Gouvernement de la République de Corée (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Indonésie, Malaisie, Philippines

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 3

b) représentants des employeurs: 3

c) représentants des travailleurs: 3

Objectifs de l'atelier:

i) déterminer des besoins prioritaires en ce qui concerne la mise en place d'un système d'assurance-chômage conforme aux conventions de l'OIT relatives à la sécurité sociale et aux bonnes pratiques internationales;

ii) améliorer les connaissances des participants sur les processus d'élaboration de politiques liées à la mise en place de régimes d'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne la tenue de concertations tripartites sur la base des informations nécessaires et de données probantes;

iii) mieux comprendre quelles stratégies peuvent être adoptées pour élaborer et mettre en place un régime d'assurance-chômage au niveau national.

Experts invités:

Experts du Service coréen d'information sur l'emploi (KEIS)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012

Langue de travail:

Anglais

II/10. Consultation conjointe de travailleurs et d'employeurs sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN

Date proposée: 6 décembre 2018

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement du Japon (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: -

b) représentants des employeurs: 10

c) représentants des travailleurs: 10

Objectifs de la consultation:	i) formuler des observations sur les résultats préliminaires du document de recherche consacré à l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN; ii) faire part de données d'expérience, d'avis, de points de vue et de priorités sur l'extension de la sécurité sociale et promouvoir l'établissement de socles de protection sociale définis à l'échelle nationale et conformes aux normes de l'OIT en la matière.
Experts invités:	Confédération des employeurs de l'ASEAN Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
Observateurs:	Association de la sécurité sociale de l'ASEAN Bureau de la sécurité sociale de la Thaïlande
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, Recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/11. Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par la législation du travail et son application

Date proposée:	21-23 août 2018
Lieu:	Moscou, Fédération de Russie
Financement:	Gouvernement de la Finlande (13 500 dollars E.-U.) Gouvernement des Etats-Unis (15 800 dollars E.-U.) Union européenne (5 600 dollars E.-U.) Lukoil (3 600 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (28 500 dollars E.-U.) CTBO (20 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Turkménistan
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

Objectifs de la conférence:	i) sensibiliser les décideurs et les partenaires sociaux à l'interaction entre la législation et son application, d'une part, et la compétitivité et la productivité, d'autre part; ii) renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'élaboration d'une réglementation du marché du travail et de cadres d'application qui favorisent la compétitivité et la productivité.
Expert invité:	1 expert international
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985
Langues de travail:	Anglais, russe et géorgien

I/12. Septième Conférence des services d'inspection du travail de la région de l'ASEAN sur l'inspection du travail au service du travail décent, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

Date proposée:	27 et 28 septembre 2018
Lieu:	Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam
Financement:	CTBO (35 000 dollars E.-U.) Fonds Vision Zéro ⁷ (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, ainsi que les 4 organisations de partenaires sociaux de l'ASEAN suivantes: – 2 affiliées à la Confédération des employeurs de l'ASEAN, – 1 affiliée à l'ASEAN Services Employees Trade Union Council (ASETUC), – 1 affiliée au Conseil des syndicats de l'ASEAN (ATUC)
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10

⁷ Fonds d'affectation spéciale multidonateurs: Commission européenne, Allemagne, France, Suède, Norvège et Etats-Unis.

Objectifs de la conférence:	i) mieux faire comprendre aux fonctionnaires expérimentés des services de l'inspection du travail de l'ASEAN les avantages d'une planification stratégique du contrôle de la conformité par rapport aux modèles d'application traditionnels; ii) faire part de bonnes pratiques à l'échelle internationale ainsi que de récents outils et innovations mis au point par l'OIT en matière de planification stratégique du contrôle de la conformité; iii) renforcer le dialogue social dans l'ASEAN sur la question de la conformité des lieux de travail et de leur contrôle par les services de l'inspection du travail, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
Observateur:	Gouvernement du Viet Nam
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969
Langue de travail:	Anglais

I/13. Mission d'étude tripartite en Uruguay sur le dialogue social national et la prise en considération systématique de la sécurité et de la santé au travail dans les activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels

Date proposée:	13-16 novembre 2018
Lieu:	Montevideo, Uruguay
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (18 500 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (2 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Indonésie, Myanmar, Philippines, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	4
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la mission d'étude:	i) renforcer les connaissances sur la mise en place, le fonctionnement et les avantages des conseils nationaux tripartites de la santé et sécurité au travail (SST) ainsi que sur les méthodes de prise en considération systématique de la SST dans les activités d'enseignement; ii) mieux faire connaître des expériences tripartites en matière de SST menées dans les secteurs de la construction et de l'agriculture; iii) fournir un cadre utile aux participants associés à la prise de décisions concernant l'amélioration et le renforcement de la SST.

Experts invités:	Représentants du conseil national tripartite de la SST d'Uruguay (CONASSAT), répartis comme suit: – 7 représentants gouvernementaux – 3 représentants des employeurs (CIU et CNCS) – 3 représentants des travailleurs (PIT-CNT) Représentants d'institutions nationales d'enseignement et de formation techniques et professionnels, répartis comme suit: – 2 représentants gouvernementaux (UTU et INEFOP) – 1 représentant des employeurs (INEFOP) – 1 représentant des travailleurs (INEFOP) 1 établissement d'enseignement vietnamien 1 établissement d'enseignement birman 3 interprètes (anglais/birman/vietnamien vers espagnol)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langues de travail:	Anglais. Des services d'interprétation vers et depuis l'anglais, le vietnamien et le birman seront assurés

I/14. Conférence de haut niveau de la SADC sur le dialogue social et le tripartisme

Date proposée:	14-16 novembre 2018
Lieu:	Victoria Falls, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (90 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Zimbabwe (41 000 dollars E.-U.) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15
Objectifs de la conférence:	i) réaffirmer, à l'occasion du centenaire de l'OIT, le rôle du dialogue social et du tripartisme en tant qu'instruments de promotion d'une croissance inclusive et du développement économique et social, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies;

	ii) débattre de la suite à donner à la résolution concernant le dialogue social et le tripartisme, adoptée à l'occasion de la 107 ^e session de la Conférence internationale du Travail;
	iii) adopter une déclaration tripartite de haut niveau.
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Forum du secteur privé de la SADC (SPSF) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, recommandation (n° 113) sur la consultation aux échelons industriel et national, 1960
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

Conditions de travail et égalité

I/15. Réunion sur la convention n° 169: renforcement des capacités et promotion des alliances

Date proposée:	18 et 19 septembre 2018
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (28 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Pérou
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la réunion:	i) accélérer le renforcement des institutions publiques chargées d'appliquer la convention n° 169; ii) donner aux organismes publics compétents la possibilité d'échanger des données d'expérience avec des partenaires de développement et encourager une interaction avec les représentants des travailleurs et des employeurs;

- iii) tenir cette réunion à Genève en particulier pour promouvoir des partenariats et des alliances en faveur de la convention n° 169 dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et permettre aux participants de contribuer à la journée de débats sur les peuples autochtones organisée à l'occasion de la 39^e session du Conseil des droits de l'homme (2018).

Experts invités:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) Institutions de coopération pour le développement des régions et pays suivants (éventuellement): Espagne, Canada, Pays-Bas, Allemagne, Suède, Finlande, Norvège, Luxembourg et Union européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langues de travail:	Anglais et espagnol

I/16. Onzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: la numérisation au service de conditions de travail plus décentes pour les travailleurs migrants dans la région de l'ASEAN

Date proposée:	29 et 30 octobre 2018
Lieu:	Singapour
Financement:	Gouvernements de l'Australie et du Canada (35 000 dollars E.-U.) CTBO (6 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14

Objectifs du forum:	i) échanger des informations sur les expériences vécues par les parties prenantes, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des précédentes éditions du Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants; ii) débattre de la numérisation en tant que moyen d'action éducative et de garantie de la sécurité et de la santé pour les travailleurs migrants; iii) élaborer et adopter des recommandations sur les deux domaines thématiques et les présenter pour examen au Comité de l'ASEAN pour la mise en œuvre de la Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants.
Experts invités:	4 experts internationaux des aspects sociaux de la numérisation et des services mobiles
Observateurs:	Secrétariat de l'ASEAN Organisation internationale pour les migrations (OIM) ONU-Femmes Groupe de travail sur les travailleurs migrants de l'ASEAN Organisations régionales et nationales de la société civile Gouvernement de l'Australie Gouvernement du Canada
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
Langue de travail:	Anglais

Activités sectorielles

I/17. Atelier sur le travail décent chez les jeunes hommes et femmes dans l'économie rurale des pays de la SADC

Date proposée:	21-23 août 2018
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (65 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Seychelles, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	32
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) partager des connaissances et renforcer les capacités concernant les politiques et stratégies de promotion du travail décent pour les jeunes dans l'économie rurale, à l'aide d'une approche multisectorielle mettant l'accent sur l'autonomisation économique des femmes, la transformation productive et la diversification économique; ii) élaborer un ensemble de conclusions visant à aider les mandants tripartites à mettre en œuvre le cadre des politiques en faveur de l'emploi des jeunes de la SADC aux niveaux national et sous-régional, en accordant une attention particulière aux jeunes des zones rurales.
Experts invités:	3 experts du secrétariat de la SADC
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 11) sur le droit d'association (agriculture), 1921, convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975
Langue de travail:	Anglais

II/18. Ateliers ayant trait à la Conférence de l'Asie du Sud-Est sur la coordination et l'action régionales pour lutter contre la traite et l'exploitation par le travail dans les pêcheries

Date proposée:	26-29 novembre 2018
Lieu:	Bali, Indonésie
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (40 000 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Indonésie (85 000 dollars E.-U. environ) Budget ordinaire de l'OIT (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	44
b) représentants des employeurs:	14
c) représentants des travailleurs:	14

Objectifs des ateliers:

- i) promouvoir une approche intégrée en matière de lutte contre la traite et l'exploitation par le travail dans les pêcheries en examinant ces deux questions ayant un rapport direct avec la traite à des fins de travail forcé et les problèmes sous-jacents liés aux conditions de travail dans le secteur de la pêche;
- ii) favoriser un échange de données d'expérience en matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation par le travail et de protection des pêcheurs à l'échelle nationale, régionale et internationale, y compris dans le cadre de l'examen d'accords bilatéraux et multilatéraux concernant les pêcheurs migrants;
- iii) établir la version finale de la proposition de création de l'organisme de coordination régionale en la matière et de son plan de travail, et donner la possibilité aux pays de l'Asie du Sud-Est d'examiner la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, de la promouvoir, de la ratifier et de la mettre effectivement en œuvre.

Experts invités:

5 représentants d'organisations d'acquéreurs
5 personnes représentant des organisations non gouvernementales, dont KIARA (Indonésie), Tambuyan (Philippines), Oxfam et Environmental Justice Foundation
1 représentant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)
1 représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)
1 représentant du Centre de développement de la pêche en Asie du Sud-Est (SEAFDEC)
1 représentant du Processus de Bali
1 représentant du groupe de haut niveau de l'ASEAN chargé de la criminalité transnationale
1 représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
1 représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI)

Observateurs:

Représentants du donateur (Département d'Etat des Etats-Unis, Bureau chargé de la surveillance et de la lutte contre la traite des personnes) et de son équipe d'évaluation (EnCompass)
Représentants des marchés de destination: Union européenne, Chine, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande
Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, Conventions fondamentales de l'OIT Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les travailleurs

I/19. Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	1 ^{er} -3 août 2018
Lieu:	San José, Costa Rica
Financement:	CTBO (45 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, ainsi que les territoires non métropolitains Aruba et Saint-Martin (partie néerlandaise)
Composition:	
représentants des travailleurs:	22
Objectifs du séminaire:	i) démontrer la pertinence de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017; ii) définir une position de principe et une feuille de route propres aux syndicats en s'appuyant sur les principes de la recommandation n° 205 afin d'ouvrir la voie vers la consolidation de la paix et de la résilience dans la région; iii) élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la feuille de route visant à consolider la paix et la résilience dans la région.
Experts invités:	Centre on Conflict, Development and Peace Building (CCDP) Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

I/20. Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats en Asie et dans le Pacifique

Date proposée:	21-23 août 2018
Lieu:	Manille, Philippines
Financement:	CTBO (43 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Bangladesh, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Sri Lanka, Timor-Leste
Composition:	
représentants des travailleurs:	24
Objectifs du séminaire:	i) démontrer la pertinence de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017; ii) définir une position de principe et une feuille de route propres aux syndicats en s'appuyant sur les principes de la recommandation n° 205 afin d'ouvrir la voie vers la consolidation de la paix et de la résilience dans la région; iii) élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la feuille de route visant à consolider la paix et la résilience dans la région.
Expert invité:	Centre on Conflict, Development and Peace Building (CCDP)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langue de travail:	Anglais

I/21. Atelier syndical sous-régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats dans les États arabes

Date proposée:	28-30 août 2018
Lieu:	Tunis, Tunisie
Financement:	CTBO (47 900 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Algérie, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Yémen, ainsi que le territoire palestinien occupé
Composition:	
représentants des travailleurs:	22

Objectifs de l'atelier:	i) démontrer la pertinence de la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017; ii) définir une position de principe et une feuille de route propres aux syndicats en s'appuyant sur les principes de la recommandation n° 205; iii) élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la feuille de route visant à consolider la paix et la résilience dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.
Expert invité:	Centre on Conflict, Development and Peace Building (CCDP)
Observateur:	Confédération syndicale arabe (CSI-AR)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017
Langues de travail:	Anglais et arabe

I/22. Réunion sous-régionale sur les perspectives des travailleurs en Afrique centrale et dans les pays lusophones d'Afrique

Date proposée:	25 et 26 septembre 2018
Lieu:	Sao Tomé, Sao Tomé-et-Principe
Financement:	CTBO (32 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Angola, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
Composition:	
représentants des travailleurs:	21
Objectif de la réunion:	Débattre de la manière dont les syndicats d'Afrique centrale et des pays lusophones d'Afrique peuvent contribuer à l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail, dans un souci de protection de leurs droits et de leurs intérêts.
Experts invités:	2 universitaires
Observateur:	Organisation des travailleurs d'Afrique centrale (OSTAC)
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

I/23. Conférence sur la manière de remédier aux déficits en matière de travail décent et de respect des droits des travailleurs dans l'économie informelle: les moyens de parvenir à la formalisation

Date proposée:	3-5 octobre 2018
Lieu:	Douchanbé, Tadjikistan
Financement:	Gouvernement de la Finlande (4 950 dollars E.-U.) Gouvernement de la Fédération de Russie (10 320 dollars E.-U.) CTBO (9 260 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Fédération de Russie, Tadjikistan
Composition:	
représentants des travailleurs:	39
Objectifs de la réunion:	i) débattre de la contribution des syndicats à la réduction de la part de l'économie informelle dans le pays et la région; ii) examiner les recommandations à l'intention des syndicats qui visent à promouvoir la formalisation de l'économie informelle et à élaborer des stratégies syndicales en la matière; iii) débattre du rôle des syndicats dans la promotion de l'enseignement et de la formation professionnels et du renforcement des compétences au service du travail décent.
Expert invité:	Confédération syndicale internationale/Conseil régional panaeuropéen (CSI/CRPE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 Normes internationales du travail sur l'orientation et la formation professionnelles
Langue de travail:	Anglais

I/24. Réunion de planification régionale pour promouvoir les droits des travailleuses migrantes de la région de l'ASEAN au moyen de la syndicalisation

Date proposée:	11 et 12 octobre 2018
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Union européenne (31 579 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, République de Corée, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam
Composition:	
représentants des travailleurs:	17
Objectifs de la reunion:	i) repérer les principaux obstacles qui empêchent les travailleuses migrantes d'adhérer à des syndicats pour protéger leurs droits, sur le plan des cadres juridiques, des capacités institutionnelles des syndicats et des compétences des travailleurs migrants; ii) présenter des bonnes pratiques et échanger des données d'expérience de syndicats, d'associations de migrants et d'organisations de travailleurs de l'économie informelle, afin d'accroître les possibilités de syndicalisation des migrantes à l'échelle régionale, nationale et locale, et d'améliorer leur accession et leur représentation à des postes de décision; iii) élaborer un plan d'action que pourront mettre en œuvre des syndicats, des associations de migrants et des organisations de travailleurs de l'économie informelle et promouvoir les conventions de l'OIT concernant les travailleuses migrantes.
Experts invités:	Conseil syndical d'Asie (ATUC) Fédération internationale des travailleurs domestiques (FITD) Syndicat des travailleurs migrants de la République de Corée Organisations de la société civile
Observateurs:	Fonctionnaires d'ONU-Femmes 1 représentant de l'Union européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langue de travail:	Anglais

**I/25. Réunion sur la planification stratégique SARTUC-OIT
pour mettre au point une politique et des mesures
de promotion du travail décent en faveur des jeunes**

Date proposée:	7 et 8 novembre 2018
Lieu:	Katmandou, Népal
Financement:	CTBO (27 475 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afghanistan, Bangladesh, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka
Composition:	
représentants des travailleurs:	18
Objectifs de la réunion:	i) partager les données d'expérience de 20 jeunes dirigeants de 19 syndicats nationaux affiliés au Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC) sur des activités relatives aux jeunes, élaborer la politique et le plan d'action du SARTUC en faveur des jeunes de l'Asie du Sud, et les présenter à l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour illustrer la politique du SARTUC dans ce domaine; ii) mettre en œuvre la résolution et les conclusions intitulées «La crise de l'emploi des jeunes: Appel à l'action», adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 101^e session (2012); iii) contribuer à la réalisation de l'ODD 8 (travail décent et croissance économique) et du résultat 1 du programme et budget (Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour une croissance inclusive et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes).
Experts invités:	Confédération syndicale internationale Asie-Pacifique (CSI-AP) Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC) Gouvernement du Népal Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) Fédération népalaise des chambres de commerce et d'industrie (FNCCI)
Observateur:	Conseil régional sud-asiatique des syndicats (SARTUC)

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits
fondamentaux au travail

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention
(n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention
(n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit
syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit
d'organisation et de négociation collective, 1949,
convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964,
convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives
aux normes internationales du travail, 1976, convention
(n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949,
convention (n° 143) sur les travailleurs migrants
(dispositions complémentaires), 1975

Langue de travail:

Anglais

II/26. Atelier régional sur les capacités des syndicats d'Europe de l'Est et d'Asie centrale à communiquer efficacement

Date proposée:

19-21 décembre 2018

Lieu:

Tbilissi, Géorgie

Financement:

CTBO (42 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan,
Kirghizistan, République de Moldova, Ouzbékistan,
Fédération de Russie, Tadjikistan, Ukraine

Composition:

représentants des travailleurs:

30

Objectifs de l'atelier:

- i) développer et améliorer les compétences et les techniques de communication des responsables ou des points focaux chargés de la communication dans les syndicats;
- ii) améliorer la fonction de communication au sein des organisations de travailleurs de manière à en faire un instrument essentiel pour accroître leur influence et leurs effectifs;
- iii) renforcer la détermination des organisations de travailleurs à promouvoir et à mettre en œuvre les objectifs de l'OIT, en particulier l'initiative sur l'avenir du travail, les objectifs du Programme 2030 et les normes internationales du travail.

Expert invité:

Confédération syndicale internationale/Conseil régional
panaeuropéen (CSI/CRPE)

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
Langues de travail:	Anglais et russe

I/27. Cours de formation sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et dirigeants de syndicat

Date proposée:	26-28 novembre 2018
Lieu:	Budapest, Hongrie
Financement:	CTBO (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Monténégro, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Ukraine
Composition:	
représentants des travailleurs:	28
Objectifs de la formation:	i) aider les syndicats à adopter de meilleures procédures pour la présentation de rapports au système de contrôle de l'OIT dans le cadre ou en dehors du cycle régulier; ii) promouvoir le recours au système de contrôle pour toutes les conventions en vigueur.
Expert invité:	Confédération syndicale internationale/Conseil régional panaeuropéen (CSI/CRPE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langues de travail:	Anglais, serbo-croate et serbe/bosniaque/croate

Genève, 26 octobre 2018

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE 2018		
21-23 août	Atelier sur le travail décent chez les jeunes hommes et femmes dans l'économie rurale des pays de la SADC	Harare, Zimbabwe
25-26 septembre	Réunion sous-régionale sur les perspectives des travailleurs en Afrique centrale et dans les pays lusophones d'Afrique	Sao Tomé, Sao Tomé-et-Principe
14-16 novembre	Conférence de haut niveau de la SADC sur le dialogue social et le tripartisme	Victoria Falls, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE 2018		
21-23 août	Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats en Asie et dans le Pacifique	Manille, Philippines
27-28 septembre	Septième Conférence des services d'inspection du travail de la région de l'ASEAN sur l'inspection du travail au service du travail décent, y compris dans les chaînes d'approvisionnement mondiales	Hô Chi Minh-Ville, Viet Nam
11 et 12 octobre	Réunion de planification régionale pour promouvoir les droits des travailleuses migrantes de la région de l'ASEAN au moyen de la syndicalisation	Bangkok, Thaïlande
15-20 octobre	Atelier de formation sur l'assurance-chômage: expérience mondiale, régionale et coréenne en matière d'assurance-chômage	Séoul, République de Corée
29 et 30 octobre	Onzième Forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: la numérisation au service de conditions de travail plus décentes pour les travailleurs migrants dans la région de l'ASEAN	Singapour
7 et 8 novembre	Réunion sur la planification stratégique SARTUC-OIT pour mettre au point une politique et des mesures de promotion du travail décent en faveur des jeunes	Katmandou, Népal
19 et 20 novembre	Forum sur les compétences et l'avenir du travail: stratégies pour une croissance inclusive en Asie et dans le Pacifique	Bangkok, Thaïlande
26-29 novembre	Ateliers ayant trait à la Conférence de l'Asie du Sud-Est sur la coordination et l'action régionales pour lutter contre la traite et l'exploitation par le travail dans les pêcheries	Bali, Indonésie
6 décembre	Consultation conjointe de travailleurs et d'employeurs sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle dans la région de l'ASEAN	Bangkok, Thaïlande
10-14 décembre	Atelier régional sur l'apprentissage de qualité	Siem Reap, Cambodge
EUROPE 2018		
12-14 juin	Statistiques sur les migrations internationales de main-d'œuvre: troisième réunion du groupe de travail	Turin, Italie
21-23 août	Conférence sous-régionale sur l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par la législation du travail et son application	Moscou, Fédération de Russie
25-28 septembre	Cours de formation régional sur les politiques du travail et les politiques sociales en faveur du travail décent, Etats d'Europe centrale et orientale	Budapest, Hongrie
3-5 octobre	Conférence sur la manière de remédier aux déficits en matière de travail décent et de respect des droits des travailleurs dans l'économie informelle: les moyens de parvenir à la formalisation	Douchanbé, Tadjikistan

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
15 et 16 novembre	Atelier faisant le bilan d'un projet pilote national: objectifs stratégiques en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour le Kirghizistan	Bichkek, Kirghizistan
26-28 novembre	Cours de formation sur l'utilisation des normes internationales du travail et du système de contrôle correspondant à l'intention de juristes et dirigeants de syndicat	Budapest, Hongrie
19-21 décembre	Atelier régional sur les capacités des syndicats d'Europe de l'Est et d'Asie centrale à communiquer efficacement	Tbilissi, Géorgie

**AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES
2018**

1 ^{er} -3 août	Séminaire régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience en Amérique latine et dans les Caraïbes	San José, Costa Rica
11-14 septembre	Atelier régional sur l'échange de données d'expérience relatives à la durabilité de la production de coton en Amérique latine	Lima, Pérou
1 ^{er} octobre	Réunion sous-régionale: sélection de sujets relatifs à l'avenir du travail dans les Caraïbes	Panama, Panama
13-16 novembre	Mission d'étude tripartite en Uruguay sur le dialogue social national et la prise en considération systématique de la sécurité et de la santé au travail dans les activités d'enseignement et de formation techniques et professionnels	Montevideo, Uruguay

**INTERRÉGIONAL
2018**

28-30 août	Atelier syndical sous-régional sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience: le rôle des syndicats dans les Etats arabes	Tunis, Tunisie
18 et 19 septembre	Réunion sur la convention n° 169: renforcement des capacités et promotion des alliances	Genève, Suisse

**ASIE ET PACIFIQUE
2019**

18-22 février	Cours de formation régional sur l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes à des fins de promotion du travail décent, Etats d'Asie du Sud	New Dehli, Inde
---------------	--	-----------------